

AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE
entre
L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SOCIALES SOCIALE
et
EL COLEGIO DE LA FRONTERA NORTE A.C.

Entre

L'Ecole des hautes études en sciences sociales, ci-après dénommée l'EHESS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 190 avenue de France, 75013 Paris, France, représentée par son président, Monsieur Pierre-Cyrille Hautcoeur, d'une part

et

El Colegio de la Frontera Norte A.C., ayant son siège à Km. 18.5 Escénica Tijuana, San Antonio del Mar, Tijuana, Baja California, Mexique, 22560, représenté par son Président Monsieur Tonatiuh Guillén López, ci après dénommé EL COLEF, d'autre part

Ensemble désignées les parties

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention cadre a pour objet de renouveler les modalités de coopération scientifique et technique entre les parties dans la continuité de la convention cadre qui a été signée le 20 juillet 2011, pour une durée de 5 ans à compter du 20 juillet 2016.

Article 2 : Modification des articles

Les articles sont inchangés et s'appliquent dans les mêmes conditions que celles définies dans la convention initiale.

Fait en quatre exemplaires originaux, deux en français et deux en espagnol, les deux versions faisant foi

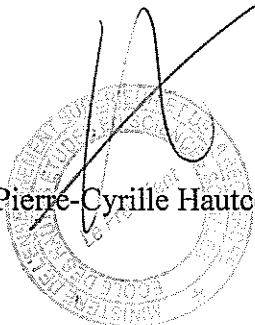
A Paris le 28/11/2016

A Tijuana le

Le président de l'Ecole
des hautes études en sciences sociales

Le président d'El Colegio
de la Frontera Norte, A.C.

Pierre-Cyrille Hautcoeur



Tonatiuh Guillén López